

**DIRECTIVES OPERATIONNELLES D'APPLICATION DE LA
POLITIQUE DU GROUPE DE
LA BANQUE EN MATIERE DE POPULATION**

Juillet 2003

RESUME ANALYTIQUE

La politique révisée du Groupe de la Banque en matière de population a été adoptée en janvier 2001 en réponse au nouvel agenda international et en conformité avec la nouvelle vision de la Banque. Son objectif principal est d'aider les pays membres régionaux (PMR) à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et programmes de population intégrés, dans le cadre de leurs actions de lutte contre la pauvreté en vue d'un développement durable.

Les présentes directives fournissent une feuille de route pour l'identification et l'intégration des questions de population aux activités du Groupe de la Banque. Elles mettent un accent particulier sur les questions liées aux stratégies institutionnelles et opérationnelles, à la programmation par pays et au cycle de projet.

En ce qui concerne les stratégies institutionnelles, la Banque renforcera le niveau de collaboration parmi les membres de son personnel, entre la Banque et les PMR et mettra à jour régulièrement la base de données pour la fourniture d'indicateurs démographiques et socio-économiques essentiels. En dehors de la Banque, une attention particulière sera accordée au développement de partenariats avec d'autres organismes de développement et parties prenantes ; au cofinancement de projets et au renforcement des capacités institutionnelles. Les stratégies opérationnelles importantes à mettre en œuvre comprennent notamment i) l'intégration des interventions favorables aux populations pauvres aux activités dans les domaines prioritaires tels que, l'agriculture et le développement rural, les programmes du secteur social de la santé, l'éducation, le genre, l'environnement ; et ii) le dialogue sur l'action à mener et la promotion. Au nombre des stratégies figurent également la mobilisation des ressources en vue du financement des activités démographiques auprès tant de la Banque que des sources extérieures ; et l'intégration régionale grâce au renforcement de la collaboration avec les institutions régionales de formation en matière d'activités de population et les associations professionnelles.

Durant la programmation par pays, le personnel de la Banque fera preuve de plus d'esprit d'initiative et mettra à profit l'opportunité du dialogue sur les politiques avec les autorités des PMR et les parties prenantes pour faire ressortir la nécessité de la participation active des spécialistes nationaux des questions de population, l'adoption systématique d'approches participatives impliquant les intervenants locaux, la mise à jour régulière des données socio-économiques et démographiques et des informations relatives à la préparation des documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) et des documents de stratégie par pays (DSP).

Au cours du cycle du projet, la Banque collaborera étroitement avec les autorités des PMR, les partenaires de développement, d'autres parties prenantes et les bénéficiaires potentiels des projets, lors des phases préparatoires, en vue d'identifier les projets axés sur les activités de population et le développement durable. Par la suite, le personnel de la Banque s'assurera que les idées de projets identifiées sont correctement mises en forme de façon participative en vue de leur inclusion à la réserve de projets et programmes de prêt de la Banque. Au stade de l'évaluation, les spécialistes des questions de population de la Banque joueront un rôle important en s'assurant que les questions de population sont convenablement prises en compte et que les indicateurs pertinents ont été introduits en vue du suivi et de la mesure de leur impact. Le personnel de la Banque examinera régulièrement les rapports relatifs aux projets et participera aux missions sur le terrain.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| RESUME ANALYTIQUE | ii |
| LISTE DES ABREVIATIONS | iv |
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. STRATEGIES INSTITUTIONNELLES ET OPERATIONNELLES | 3 |
| 2.1 Au niveau de la Banque | 3 |
| 2.2 En dehors de la Banque | 3 |
| 2.3 Intégration des activités en faveur des populations pauvres | 4 |
| 2.4 Dialogue sur l'action à mener et promotion | 5 |
| 2.5 Mobilisation des ressources au profit des activités en matière de population | 5 |
| 2.6 Intégration régionale..... | 6 |
| III. PROGRAMMATION PAR PAYS | 7 |
| 3.1 Sources d'information et de données | 7 |
| 3.2 Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) | 7 |
| 3.3 Le Document de stratégie par pays (DSP) | 8 |
| 3.4 Prêts à l'appui de réformes | 10 |
| IV. LE CYCLE DU PROJET..... | 10 |
| 4.1 La phase d'identification du projet | 10 |
| 4.2 La phase de préparation du projet..... | 14 |
| 4.3 La phase d'évaluation du projet | 15 |
| 4.4 La phase d'exécution du projet | 18 |
| 4.5 La phase du rapport d'achèvement du projet | 19 |
| 4.6 La phase de l'évaluation rétrospective du projet | 19 |

Liste des Encadrés

| | |
|--|----|
| ENCADRE 1: Etudes relatives aux projets autonomes | 12 |
| ENCADRE 2: Idées de projets de renforcement des capacités institutionnelles | 12 |
| ENCADRE 3: Composantes d'autres projets | 13 |

Liste des Tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1: Questions démographiques identifiées dans le contexte africain spécifique | 17 |
|---|----|

Annexes

| | |
|--|----|
| ANNEXE I Indicateurs démographiques pour les projets..... | 21 |
| ANNEXE II Etudes relatives aux projets autonomes..... | 22 |
| ANNEXE III Idées de projets de renforcement des capacités institutionnelles | 24 |
| ANNEXE IV Idées de projets démographiques et éducatifs | 26 |
| ANNEXE V Idées de projets sur la population et l'approche genre ... | 28 |
| ANNEXE VI Idées de projets sur la population et le développement rural ... | 31 |
| ANNEXE VII Idées de projets sur la population et la santé génésique | 33 |
| ANNEXE VIII Idées de projets sur la population et l'environnement | 36 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------|--|
| APAC | Comité consultatif africain sur la population |
| APC | Commission africaine sur la population |
| APHRC | Centre africain de recherche sur la population et la santé |
| BAD | Banque africaine de développement |
| CCC | Communication pour un changement de comportement |
| CDC | Centre de démographie du Caire |
| CEA | Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique |
| DSP | Document de stratégie par pays |
| DSRP | Document de stratégie de réduction de la pauvreté |
| EDS | Enquête démographique et de santé |
| EES | Etudes économiques et sectorielles |
| FAT | Fonds d'assistance technique |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| IEC | Information, Education et Communication |
| IFORD | Institut de formation et de recherche démographiques |
| MST | Maladies sexuellement transmissibles |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OUA/NA | Organisation de l'Unité africaine/Union Africaine |
| PMR | Pays membres régionaux |
| PNP | Politique nationale de population |
| PPF | Mécanisme de financement de la préparation des projets |
| RIPS | Institut régional d'étude de la population |
| SIDA | Syndrome d'immunodéficience acquise |
| UEPA | Union pour l'étude de la population africaine |
| UERD | Unité d'enseignement et de recherche en démographie |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |

I. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil d'administration a approuvé la politique révisée du Groupe de la Banque en matière de population en janvier 2001. La politique révisée en matière de population traite de questions de population influant directement sur la croissance démographique, ainsi que de facteurs associés qui opèrent en synergie avec d'autres secteurs sociaux. Cette nouvelle version se fonde sur les nouveaux défis et les questions d'actualité dérivés principalement du nouvel agenda international sur le développement établi par les dernières conférences régionales et mondiales. Elle se fonde également sur le document récemment approuvé sur la Vision du Groupe de la Banque qui classe les questions démographiques parmi les thèmes transsectoriels considérés comme des éléments importants de l'objectif global de réduction de la pauvreté et de développement durable.

1.2 La nouvelle politique en matière de population marque un changement important par rapport à l'approche antérieure exclusivement axée sur la planification familiale et les méthodes contraceptives au profit d'un concept de plus grande portée et plus global de santé génésique. Elle représente également un changement de cap qui place l'accent moins sur les objectifs démographiques que sur les indicateurs qualitatifs d'amélioration du niveau de vie.

1.3 L'objectif primordial de la nouvelle politique est d'aider les PMR à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et programmes de population intégrés, dans le cadre de leurs actions de lutte contre la pauvreté. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Assistance aux pays africains pour l'instauration d'un équilibre entre la croissance démographique et le développement socio-économique, en mettant à leur disposition les informations utiles sur les liens mutuels entre la population et le développement, par la formation et des actions de sensibilisation ;
- Assistance aux gouvernements des PMR pour l'élaboration d'un cadre juridique et de politiques appropriés pour changer les attitudes et pratiques qui continuent d'aliéner les droits des adolescents et des femmes à la santé sexuelle et de la reproduction, et exposent davantage les femmes à la maladie et la mort, ainsi qu'à leur marginalisation économique ;
- Assistance aux gouvernements des PMR et aux institutions spécialisées pour la mise en place de politiques et stratégies pour la gestion et l'habilitation des personnes réfugiées, en pourvoyant à leurs besoins en matière de planification familiale et de services de santé génésique, de renforcement des capacités s'attèlent et d'accès aux moyens de production ;
- Soutien aux programmes et aux interventions directes qui s'attaquent aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et
- Garantie de la qualité et valorisation des ressources humaines grâce à la mise en oeuvre de programmes appropriés d'éducation, de santé et de

perfectionnement des talents en vue d'améliorer les activités génératrices des revenus des ménages et de créer des opportunités socio-économiques équitables pour les hommes et les femmes..

1.4 Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'attachera à mettre en oeuvre les actions stratégiques suivantes durant ses interventions :

- Elaboration et mise en œuvre d'une politique en matière de population ;
- Accès et droits aux services de santé génésique ;
- Activités intégrées axées sur la population permettant le renforcement de l'autonomie au plan social, économique et politique ;
- Gestion des questions de migration, de développement rural et d'environnement ;
- Examen de la question des personnes déplacées et des habitats spontanés ;
- Renforcement de l'autonomie des jeunes et des femmes ; et
- Recherche et renforcement des capacités.

1.5 L'objectif de ces directives est de fournir une feuille de route pour l'identification et l'intégration des facteurs démographiques aux activités du Groupe de la Banque aux niveaux de la programmation par pays et du cycle de projet. Elles indiquent également la façon de traduire les nouvelles préoccupations et orientations de la Vision du Groupe de la Banque en projets et programmes de population pertinents et définissent les modalités d'établissement de partenariats avec d'autres organismes de développement intervenant dans le domaine. Elles mettent l'accent sur l'approche participative au niveau de la Banque et de tout le cycle de projet dans son ensemble.

1.6 En préparation à l'élaboration des présentes directives, la Banque a organisé un atelier de deux jours avec la participation de hauts fonctionnaires des PMR dans les domaines de la population, la santé, l'éducation et le développement rural, ainsi que de représentants d'institutions de formation, de recherche et de développement. Le document de politique a servi de base de discussion en vue d'identifier les questions opérationnelles à examiner. Les recommandations de l'atelier ont servi de matériau pour l'élaboration des directives opérationnelles.

1.7 Les directives pour la mise en oeuvre de la politique du Groupe de la Banque en matière de population s'articulent autour des principales composantes suivantes :

- Stratégies institutionnelles et opérationnelles clés ;
- Programmation par pays ; et
- Cycle du projet.

II. STRATEGIES INSTITUTIONNELLES ET OPERATIONNELLES CLES

Stratégies institutionnelles

Ces stratégies sont examinées à deux niveaux : au sein de la Banque et en dehors de la Banque sous forme de partenariat avec les principaux organismes de développement et de renforcement des capacités des responsables techniques dans les pays membres régionaux (PMR).

2.1 Au niveau de la Banque

Les nouvelles orientations de la politique du Groupe de la Banque exigent l'adoption d'une approche plus intégrée au niveau de la Banque elle-même. C'est pourquoi, la Banque :

- ⇒ Elaborera des cours de formation thématiques et assurera une collaboration étroite et des échanges réguliers entre les membres du personnel. Cela permettra au personnel de la Banque de transcender les barrières sectorielles et de constituer une équipe solide de défenseurs du développement durable possédant les connaissances et compétences de base dans la gamme complète des questions économiques, environnementales et sociales et leurs liens mutuels. Un tel environnement renforcera la participation pleine et entière des spécialistes des questions de population et du personnel de la Banque formé dans les questions de population à l'élaboration et à la révision des diverses politiques et directives sectorielles pour assurer la cohérence dans l'intégration des préoccupations en matière de population ; et
- ⇒ Mettra à jour régulièrement la base de données sur les statistiques socio-économiques, avec des données démographiques à jour et fiables aux fins de prise de décision. De telles statistiques et d'autres informations pertinentes constitueront des données intéressantes que la Banque, en particulier les départements pertinents relevant de la Vice-Présidence, Planification, Politiques et Recherche, pourront utiliser pour orienter les stratégies opérationnelles de la Banque dans les PMR individuels. L'annexe I présente le tableau sommaire d'indicateurs démographiques fournissant des renseignements importants sur le contexte démographique et socio-économique d'un projet spécifique dans un pays.

2.2 En dehors de la Banque

Les stratégies institutionnelles à élaborer en dehors de la Banque comprendront notamment :

- ⇒ *Le partenariat avec les organismes de développement* travaillant sur les questions de population aux niveaux international, régional et local. Cela impliquera la passation d'accords de coopération et de collaboration avec les principaux partenaires au développement spécialisés ayant des préoccupations démographiques communes ou complémentaires. L'accord de collaboration de 1992 entre le Groupe de la Banque et le FNUAP, qui a été récemment amendé pour prendre en compte les questions d'actualité

telles que la santé génésique, le VIH/SIDA, les personnes déplacées et les réfugiés, l'égalité hommes-femmes, et la promotion des droits et la participation sur les actions à mener, devrait être maintenu et étendu à d'autres partenaires de développement. Une telle collaboration pourrait prendre la forme de l'organisation de missions conjointes d'identification de projets dans les PMR pour identifier des composantes dont s'occuperaient des partenaires individuels ou qui feraient l'objet d'interventions conjointes par le biais du cofinancement. Cela constitue la tâche la plus importante en cette période de difficultés budgétaires généralisées dans la plupart des PMR. Le Groupe de la Banque choisira entre le financement intégral de projets spécifiques et/ou la conclusion d'accords spécifiques de partage des coûts avec d'autres partenaires selon la spécialisation, l'expérience et l'intérêt partagé de l'organisme concerné ; et

⇒ *Le renforcement des capacités* au niveau des PMR et des institutions régionales de formation et de recherches démographiques. Cela renforcera les capacités en matière de dialogue sur les politiques grâce à la diffusion des informations, à l'organisation de séminaires et d'ateliers en vue d'élever le niveau de sensibilisation aux questions démographiques aussi bien parmi les autorités gouvernementales qu'avec les différents partenaires concernés. L'aide prendra la forme de collaboration, de soutien technique et de dons, incluant éventuellement du matériel (y compris de nouvelles constructions, la réhabilitation d'infrastructures et d'équipements, le cas échéant) et des logiciels (tels que l'exécution de programmes IEC, ou de services de santé génésique et de planning familial) aux organismes d'exécution et institutions régionales de formation démographique.

Les stratégies institutionnelles décrites ci-dessus exigent des interventions spécifiques dans les opérations de la Banque. Les stratégies opérationnelles clés identifiées en vue de la mise en œuvre des directives d'application de la politique en matière de population sont donc exposées en détail dans la section suivante.

PRINCIPALES STRATEGIES OPERATIONNELLES

2.3 Intégration des activités en faveur des populations pauvres

2.3.1 Conformément à l'objectif primordial de la Vision du Groupe de la Banque de réduction de la pauvreté et de développement durable, des efforts spécifiques seront orientés vers l'intégration des questions de population dont les composants s'inscrivent dans les domaines prioritaires d'intervention de la Banque tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural, et la micro-entreprise.

2.3.2 Dans la pratique, cela signifie donner la priorité aux programmes et projets qui satisfont aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les jeunes des PMR, dans le processus de développement économique. L'organisation d'un processus de consultation assurera la participation effective des femmes et des jeunes à la conception, l'exécution et l'évaluation des projets favorables aux populations pauvres. De cette façon, ces populations se sentiront habilitées et engagées, ce qui assurera la durabilité de tels projets après l'arrêt du financement. Une attention particulière sera accordée aux projets qui accompagnent le rôle procréateur des femmes et contribuent à la facilitation de leur

rôle productif et de leur bien-être général, à savoir :

- Des services de santé de la reproduction accessibles et abordables comprenant des services de planification familiale pro-choix ;
- Des programmes IEC axés sur la protection maternelle et infantile et la nutrition ; et
- L'accès aux sources d'eau potable et aux technologies qui permettent d'économiser du combustible.

2.3.3 Des exemples de telles idées de projets qui laissent voir la nature et la composition de ces interventions sont présentés sous forme d'un tableau synoptique aux annexes VI et VII des présentes directives.

2.4 Dialogue sur les actions à mener et promotion

2.4.1 Eu égard au fait que dans la grande majorité des PMR la stabilisation macroéconomique des économies arrive au premier rang des priorités des autorités gouvernementales, on a tendance à oublier que les populations sont aussi bien les agents que les bénéficiaires ultimes du développement. Durant les missions de préparation des DSRP et des DSP, le personnel de la Banque, par un dialogue régulier sur les politiques, encouragera les gouvernements des PMR à formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation systématiques de politiques démographiques nationales et l'examen régulier de leurs programmes démographiques et des politiques sectorielles connexes, en tenant compte des liens mutuels entre population et développement et de la nécessité de données pertinentes sur la population.

2.4.2 Les gouvernements des PMR ont toujours eu tendance à attendre que les bailleurs de fonds leur octroient des dons en vue de l'exécution de la plupart des projets démographiques hors programme. La Banque saisira l'opportunité du dialogue sur les politiques avec les autorités gouvernementales et les parties prenantes pour les amener à considérer de plus en plus les projets démographiques comme porteurs de développement et investir dans ces opérations comme dans d'autres biens et services collectifs.

2.5 Mobilisation de ressources en faveur des activités de population

2.5.1 En tenant compte de la pénurie actuelle de ressources consacrées à l'aide au développement, notamment au financement des programmes et projets du secteur social dans les PMR, la Banque encouragera le partenariat et le cofinancement avec d'autres organismes de développement comme moyen de mettre en commun les ressources limitées pour s'occuper des questions démographiques. Cette démarche permettra de partager les expériences et d'obtenir la combinaison de compétences nécessaires dans la plupart des questions démographiques et de développement.

2.5.2 Au niveau du Groupe de la Banque,

- ⇒ Il est prévu que les chefs de projets sensibilisent davantage les PMR sur la disponibilité de dons ou de fonds sur la préparation de projets, le renforcement des capacités, et la préparation de projets ayant une importante composante démographique ;
- ⇒ Il y a également lieu d'exploiter l'opportunité du dialogue sur les politiques avec les PMR pour les encourager à mobiliser davantage de ressources internes pour obtenir un financement de contrepartie important des projets démographiques comme preuve de leur engagement et appropriation ; et
- ⇒ Il est pratiquement devenu de règle d'adopter l'approche participative en amenant les parties prenantes et le secteur privé à investir de plus en plus dans des opérations qui contribueront à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration générale de la qualité de vie de la population.

2.6 Intégration régionale

2.6.1 Le Groupe de la Banque est disposé à promouvoir des programmes démographiques dont l'efficacité et l'impact sur le développement seront renforcés par le caractère régional ou sous-régional de leurs interventions. Dans cette optique, des efforts seront faits pour atteindre les objectifs communs de la politique de la Banque en matière de coopération économique et d'intégration régionale et de sa politique en matière de population. Cela sera possible grâce à :

- ⇒ L'élaboration d'une approche régionale/sous-régionale coordonnée à l'IEC et de programmes de prestation de services dans le domaine élargi de la santé génésique incluant la planification familiale, la parenté responsable, la sexualité des adolescents et le VIH/SIDA ;
- ⇒ L'examen des questions de migration transfrontalière ; et
- ⇒ L'adoption de normes et de programmes éducatifs harmonisés.

2.6.2 Cette approche impliquera la répétition des leçons tirées et des meilleures pratiques d'un projet à d'autres projets similaires dans la même région, compte dûment tenu des spécificités de chaque PMR.

2.6.3 Le Groupe de la Banque poursuivra sa collaboration avec les institutions régionales s'occupant de questions de population sur le continent. Les associations professionnelles telles que l'Union pour l'étude des populations africaines (UEPA) seront soutenues par le biais de la collaboration, l'appui technique et les dons, le cas échéant. En maintenant des liens étroits avec les organismes de coordination régionale tels que le Comité consultatif africain sur la population (APAC) et la Commission de la population de la CEA/OUA/BAD, la Banque exploitera régulièrement de tels canaux pour adapter ses programmes de développement à la nature du développement démographique et socio-économique dans la région.

2.6.4 Par ailleurs, la collaboration avec les institutions régionales de formation et de recherches démographiques telles que l'Institution de formulation et de recherche démographiques (IFORD), les Unités d'enseignements et de recherche en démographie (UERD), le Centre africain de recherche sur la population et la santé (APHRC) ou l'Institut régional d'étude de la population (RIPS) seront renforcées en vue de la formation du personnel professionnel des PMR et de la production de spécialistes à même de répondre aux besoins de stages de formation au pays, organisée par la Banque, de personnel de projet et des intervenants. Les spécialistes de ces institutions pourraient également servir, au besoin, de personnes-ressources dans les projets et programmes financés par la Banque.

III. PROGRAMMATION PAR PAYS

Le processus présenté ci-dessous donne une description étape par étape de la manière de traiter des questions de population aux différents stades de la programmation par pays.

3.1 Sources d'information et de données

3.1.1 Pour assurer l'intégration satisfaisante des questions de population durant les différents stades de la programmation par pays, la Banque prendra des dispositions pour assurer la disponibilité de données et de renseignements courants et fiables. Ces données et renseignements peuvent provenir de plusieurs sources comme :

- ⇒ Profils de population de pays (ou rapports si de telles études provenant d'organismes collaborateurs tels que le FNUAP n'existent pas), et fichiers de données dérivés des recensements et des enquêtes démographiques spécifiques ;
- ⇒ Projections démographiques et sectorielles ;
- ⇒ Autres rapports relatifs au secteur social et documents de politique ;
- ⇒ Publications et rapports statistiques internationaux.

3.1.2 On peut obtenir ces documents dans les bureaux nationaux du recensement et de la statistique et dans les divers documents administratifs établis par les ministères d'exécution. Parmi d'autres sources figurent : les enquêtes démographiques et de santé (EDS)¹ ; la Base de données sur les statistiques socio-économiques et le Centre de ressources pour le développement durable de la Banque ; diverses institutions spécialisées des Nations Unies et les sources de la Banque mondiale. Diverses ONG locales et internationales produisent également des données démographiques utiles.

3.2 Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

3.2.1 Un préalable nécessaire à la programmation par pays est la disponibilité d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) détaillé, préparé selon un processus participatif national pour identifier les questions importantes et les domaines de priorité nationale d'intervention et de stratégie à adopter en vue de la

¹ Depuis la fin des enquêtes mondiales sur la fécondité, les EDS menées par les bureaux nationaux de la statistique des pays en développement sont devenues des sources importantes de données démographiques dans les pays en développement durant les années 80. Ces EDS sont restées une source de mise à jour des données démographique nationales, en particulier pendant les périodes [intercensitaires](#).

réalisation du développement durable et la réduction de la pauvreté. Cette approche permet de planifier la participation de façon que les parties prenantes sont associées au processus, développent un sentiment d'appropriation et d'habilitation pour en influencer le cours. La réalisation de ce document représente un important programme de développement pour chaque PMR et sert le double objectif de s'attaquer directement à la source de la pauvreté et d'attirer l'aide internationale en vue de la réduction de la pauvreté.

3.2.2 La Banque s'assurera que le plus grand nombre possible de spécialistes nationaux des questions de population, d'organismes de développement et d'ONG participent activement au processus du DSRP dans les PMR pertinents. Ce qui importe avant tout, c'est de mettre en évidence, à chaque stade du processus, les questions démographiques basées sur des données et renseignements courants et fiables, puis d'analyser en profondeur les liens mutuels entre les variables démographiques et les paramètres socio-économiques dans les PMR et, ce, en vue d'identifier l'impact d'une croissance démographique rapide sur le développement et inversement. Cette démarche facilitera l'identification des politiques et programmes démographiques spécifiques, conjointement avec d'autres politiques sociales, qui influent sur la réduction de la pauvreté.

En règle générale, les DSRP doivent contenir les données et analyses démographiques suivantes et les incidence sur le développement :

- i. Taille et taux de croissance de la population actuelle, densité de population
- ii. Taux de fécondité et de mortalité, structure des mouvements migratoires
- iii. Structure par âge et distribution géographique
- iv. Situation de la population aux plans de l'éducation, la santé, l'emploi et dans les zones rurales/urbaines
- v. Projections démographiques et macroéconomiques à moyen terme, y compris l'analyse des liens mutuels entre les variables démographiques et le développement socio-économique.

3.3 Le Document de stratégie par pays (DSP)

3.3.1 Le DSP est l'un des moyens les plus importants de conduire le dialogue sur le développement avec les PMR et leurs OSC. L'examen approfondi du DSRP permettra au Groupe de la Banque de préparer un document de stratégie par pays (DSP) qui définit clairement la stratégie qu'il souhaite adopter en identifiant les opérations sectorielles dans chaque pays, compatibles avec sa vision de réduction de la pauvreté et de développement durable. Les renseignements tirés d'autres études telles que les études économiques et sectorielles (EES) et les réformes macroéconomiques et structurelles en cours fourniront le contexte rationnel pour de telles évaluations.

3.3.2 En conformité avec les directives relatives à la préparation du DSP, la Banque s'assurera que des démographes et le personnel de la Banque formé sur les problèmes démographiques participent activement à l'examen des questions de population pertinentes et proposent des stratégies d'intervention.

3.3.3 Jusqu'ici, l'on n'a pas prêté une attention suffisante dans les DSP à la dynamique des populations et à son effet sur les perspectives de développement dans les pays spécifiques. Le problème fondamental est qu'en Afrique, la croissance démographique constitue un obstacle majeur au développement. Lorsque les taux de croissance démographique surpassent les taux de croissance économique sur une longue période, la pauvreté devient généralisée. Plus particulièrement, en référence à la question de la densité de population, la pression démographique sur les terres et les ressources limitées constitue un obstacle majeur au développement qui appelle des initiatives stratégiques.

3.3.4 La dynamique des populations doit devenir une partie intégrante du dialogue sur les politiques avec les pays. Cependant, les questions liées à la dynamique des populations telle que la croissance et la densité démographiques ; la planification familiale, la fécondité et la nuptialité ; la morbidité et la mortalité ; la santé génésique et le VIH/SIDA ; la structure par âge et les jeunes ; la migration et l'urbanisation ; les réfugiés et les populations déplacées, varieront d'un pays à l'autre selon la priorité des pays individuels et basée sur leurs politiques nationales. Les stratégies de la Banque incluront donc des actions spécifiques sur la population, s'il y a lieu.

3.3.5 En règle générale, il y aurait lieu d'intégrer les questions démographiques aux DSP, dans les sections traitant de l'analyse de la situation économique et sociale, en apportant des réponses aux questions liées à la situation démographique actuelle et aux principales questions qui posent problème ; aux facteurs sous-jacents de la situation démographique ; aux tendances démographiques et aux nouveaux obstacles au développement durable. L'analyse qui s'ensuit fera ressortir les liens cruciaux entre les variables démographiques et les paramètres du développement socio-économique qui sont particulièrement importants dans le contexte du pays, p.ex. les impacts mutuels de la dynamique des populations et de la croissance économique, la productivité, l'investissement, l'éducation, la santé, etc.

3.3.6 L'analyse dans le DSP des contraintes majeures au développement dans le pays devrait prendre en compte les obstacles liés à la dimension démographique dont la solution nécessitera des changements de fond et des programmes d'intervention. Cet aspect devrait également ressortir dans la stratégie par pays de la Banque, qui doit être conforme à sa politique et complémentaire de celles des autres partenaires de développement. Eu égard aux ressources limitées de la Banque, les partenaires de développement devraient, dans la mesure du possible, identifier des domaines de cofinancement qui seront inscrits parmi les questions nécessitant un dialogue. Au nombre des autres questions qui devraient apparaître dans le DSP et être abordées durant le dialogue sur les politiques figurent :

- ⇒ L'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données démographiques et socio-économiques et de la recherche aux fins de l'élaboration des politiques ;
- ⇒ La promotion de la formulation, l'adoption et l'exécution de politiques démographiques, et la contribution au renforcement des institutions pertinentes (Bureau central de la statistique, Bureau du recensement, Service national de la population, etc.) ;
- ⇒ La promotion de la sensibilisation aux questions d'actualité telles que l'approche genre, la santé de la reproduction y compris la sexualité des adolescents, le VIH/SIDA, les populations déplacées, etc. ; et

- ⇒ La sensibilisation des décideurs et du grand public aux liens mutuels entre population et développement, en particulier sur l'influence mutuelle entre les facteurs démographiques et les décisions et résultats économiques, et la façon dont ces facteurs affectent les rapports sociaux entre les sexes et d'autres rapports sociaux et l'environnement.

3.3.7 Cette démarche facilitera le classement par ordre de priorité et l'adoption ultérieurs par les PMR des projets et programmes démographiques comme des opérations d'investissement à inclure à la réserve de projets de la Banque.

3.4 Prêts à l'appui de réformes (Prêts à l'ajustement structurel)

3.4.1 Les prêts à l'appui de réformes ont pour but de fournir aux PMR un soutien de la balance des paiements en vue de l'exécution des programmes de réforme décrits dans les DSRP. Les programmes de réforme portent notamment sur la stabilité macroéconomique ; la croissance économique équitable et la réduction de la pauvreté ; la politique et la gestion des dépenses publiques ; la gouvernance axée sur la réforme du système juridique et judiciaire ; et le soutien à des secteurs spécifiques. Dans la mesure où la plupart des réformes sont destinées à accroître les avantages du développement dont les populations bénéficient directement ou indirectement, il est généralement possible de développer une action synergique en mettant en œuvre les programmes de réforme conjointement avec des politiques et programmes démographiques ; les mesures de réforme peuvent également renforcer l'impact des politiques et programmes démographiques sur les objectifs établis. Par exemple, tout programme préconisant un déplacement des dépenses publiques de la défense à l'agriculture et au développement rural, l'éducation, la santé, etc., aura généralement des retombées bénéfiques pour les pauvres, en particulier les femmes et les jeunes dans les PMR. La mise en œuvre satisfaisante d'un tel programme conjointement avec des programmes démographiques ciblant ces sous-groupes sociaux peut agir comme un élément catalyseur dans la réduction du taux de croissance démographique rapide en habilitant les femmes et les jeunes à prendre des décisions et actions appropriées en faveur de normes familiales plus réduites.

3.4.2 Le type de données et d'analyse à intégrer aux prêts à l'appui de réformes dépendra des secteurs économiques ciblés et sera similaire à celui requis pour le secteur spécifique (voir annexe 1).

IV LE CYCLE DU PROJET

4.1 La phase d'identification du projet

4.1.1 Le DSP prépare le terrain permettant au Groupe de la Banque de s'engager dans l'exercice d'identification de projets durant lequel il entreprend le dialogue avec les PMR en vue soit d'évaluer les projets individuels soumis pour financement soit d'entreprendre l'identification de projets sectoriels spécifiques. Les départements par pays devraient entreprendre régulièrement, tout au moins à la suite d'un important DSP, des missions d'identification sectorielle en vue d'identifier des opérations d'investissement susceptibles d'être financées par le Groupe de la Banque. Au cours de l'identification de projets démographiques éventuels, la Banque aura le

choix d'intervenir seule ou conjointement avec d'autres partenaires de développement, soit dans des projets autonomes soit dans des projets qui sont des composantes de projets et programmes de plus grande envergure dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du développement rural/urbain, etc. Les spécialistes des questions de population et le personnel de la Banque formé sur les problèmes démographiques soit participeront activement aux missions d'identification des projets sectoriels soit contribueront à la rédaction des documents de réflexion relatifs aux projets incorporant de fortes composantes démographiques.

4.1.2 Les documents de réflexion précédant la mission d'évaluation devraient inclure des projets démographiques prenant en compte les problèmes de population cruciaux auxquels les pays sont confrontés et qui freinent les efforts de développement ainsi qu'il ressort des DSRP, DSP et études économiques et sectorielles. Durant la mission d'identification, ces questions feront l'objet d'investigations plus poussées, de collecte et d'analyse de données, ainsi que dialogue sur les politiques avec les autorités des PMR, les décideurs et autres partenaires de développement. La mission devra en outre commencer à explorer la meilleure façon d'aborder les projets potentiels sur les questions de population soit comme une intervention autonome soit comme une composante d'un (autres) projet(s) ayant le plus grand impact sur les problèmes démographiques identifiés.

4.1.3 Il y a lieu de noter que l'identification par les bénéficiaires et leur participation active sont essentielles au succès de tout programme/projet à exécuter. En conséquence, durant la mission d'identification, l'équipe de projet de la Banque devrait tenir des réunions avec l'emprunteur, les bénéficiaires et d'autres parties prenantes pour mettre en évidence leurs points de vue et besoins concernant le projet. L'équipe devrait également rencontrer les ONG et d'autres donateurs pour obtenir des renseignements essentiels sur leurs points de vue et participation anticipée à l'opération proposée.

4.1.4 Dans le processus d'identification du projet en vue du financement de la Banque, il se peut que la mission ne soit pas en mesure de collecter toutes les données nécessaires aux fins de l'analyse appropriée. La mission doit indiquer clairement les renseignements manquants et le travail nécessaire pour les obtenir, p.ex. enquêtes/profils démographiques et autres études jugées nécessaires dans la phase de préparation (cf. tableau 2).

4.1.5 Il y a lieu aussi d'exploiter l'accord de partenariat actuel entre le Groupe de la Banque et le FNUAP en vue de promouvoir les projets autonomes déjà identifiés et évalués par ce partenaire de développement dans les PMR. Cela permettra à la Banque de tirer parti de l'expérience et de l'expertise pratiques reconnues du FNUAP et ainsi d'éviter les duplications. Cela renforcera également la coopération inter-institutionnelle dans le cofinancement des projets. De plus, le Groupe de la Banque et les organismes de développement clés peuvent décider d'organiser des missions conjointes d'identification de projets démographiques dans les PMR individuels en vue de sélectionner des projets pertinents. Le personnel de la Banque devrait absolument participer à de telles missions pour s'assurer que la vision, les préoccupations en matière de développement et les priorités de la Banque sont effectivement prises en compte.

4.1.6 Les encadrés ci-dessous (Encadrés 1-3) donnent des exemples d'idées de projets démographiques susceptibles d'être examinés durant les missions d'identification sectorielle. La première série d'idées de projets représente les interventions que la Banque envisagera comme des projets autonomes. Des considérations plus détaillées sur ces idées de projets sont présentées l'annexe II. En outre, les annexes III à VIII donnent des exemples spécifiques et des idées concrètes concernant le renforcement des capacités, l'éducation, l'approche genre, le développement rural, la santé génésique et l'environnement.

| |
|---|
| <p>ENCADRE 1</p> <p>ETUDES RELATIVES AU PROJET AUTONOME</p> <p><u>Enquête sur la dynamique familiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> On pourrait utiliser des approches qualitatives et quantitatives au niveau du ménage et de la communauté pour saisir certains aspects liés aux perceptions des gens au sujet de la famille, de sa taille et de son évolution, la valeur des enfants et les problèmes de parentage. Parmi d'autres questions susceptibles de retenir l'attention figurent, la violence domestique, les rapports et rôles interpersonnels et en particulier les rapports entre les sexes et le rôle assigné à chacun des sexes, le rôle du mariage et les rapports sexuels dans la dynamique familiale. Les résultats d'une telle étude seront d'une grande utilité pour la formulation ou la révision du code national de la famille, la conception d'une législation sociale appropriée en ce qui concerne les droits de la femme et de l'enfant, les programmes de santé génésique et d'éducation, et diverses campagnes IEC. <p><u>Enquêtes démographiques</u></p> <p>Il peut s'agir d'enquêtes approfondies, ciblées, destinées à poursuivre l'investigation dans des questions spécifiques qui posent problème identifiées durant un recensement ou le développement de systèmes d'information intégrés. Les exemples d'idées de projets éventuels incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enquêtes sur la migration, l'urbanisation et la structure des ménages pour obtenir des renseignements sur l'activité économique, la dépendance et l'impact de la crise économique, la problématique hommes-femmes et les rapports entre les sexes dans le ménage, le transfert de ressources, etc. La mise en place d'un système intégré d'information sur la population et le développement incluant le développement d'un système viable d'inscription aux registres d'état-civil. <p>Les résultats serviront utilement les projets et programmes portant sur la réduction de la pauvreté, l'approche genre, la protection sociale, l'agriculture ou l'environnement. La Banque a déjà l'expérience de telles interventions au Burkina Faso et au Togo, en partenariat avec des institutions universitaires nationales dénommées Unités d'enseignement et de recherches démographiques (UERD).</p> |
|---|

4.1.6 L'Encadré 2 donne des exemples d'idées de projets axés sur le renforcement des capacités institutionnelles soit à l'échelon national soit à celui du projet ou du programme.

| |
|---|
| <p>ENCADRE 2</p> <p>IDEE DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES</p> <p><u>Renforcement du système statistique national</u></p> <p>Cet objectif implique la mise en oeuvre d'interventions spécifiques destinées à renforcer le système statistique national en vue de produire davantage de données fiables permettant ultérieurement d'améliorer le suivi et l'évaluation des projets et programmes. Ces interventions comprendraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'amélioration de la gestion, de l'organisation et de la planification stratégique du système statistique national. L'élaboration d'une stratégie appropriée de valorisation des ressources humaines pour utiliser au mieux les compétences existantes et préparer un plan cohérent de perfectionnement des ressources humaines, accordant une place importante à la création d'un esprit d'équipe et tourné vers la décentralisation. L'amélioration des systèmes et méthodes de collecte et de traitement des données relatives aux projets prioritaires tels que les recensements, les enquêtes par sondage et autres exercices de collecte et de compilation de données qui répondent à la demande des projets en cours et des différentes parties prenantes. L'amélioration de la forme et de la conception des produits du système, en les rendant plus accessibles aux utilisateurs et en améliorant leurs rapports avec eux. L'élaboration de mécanismes institutionnels et l'amélioration de la législation qui garantissent l'indépendance et la crédibilité des systèmes statistiques nationaux et, partant, renforcent la confiance du public dans leurs produits. <p><u>Renforcement institutionnel en vue de l'exécution des projets et programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien au processus de consultation des parties prenantes en vue de la conception d'un programme national dans le domaine de la population. Assistance technique en vue de la préparation du programme et du développement d'un système informatique de gestion. |
|---|

- Assistance en vue de la restructuration institutionnelle du secteur et du renforcement des capacités des intervenants et des intermédiaires.
- Défraiement des coûts initiaux de gestion des projets.

Séminaires, ateliers, conférences et formations de courte durée

- Pour faciliter le dialogue entre tous les acteurs – décideurs, gestionnaires de programmes, formateurs locaux, bénéficiaires, organismes de financement, et autres partenaires de développement – par le truchement des échanges d'idées, la diffusion des meilleures pratiques et expériences en ce qui concerne l'amélioration de l'exécution des projets démographiques.

4.1.7 Les missions d'identification sectorielle pourraient s'intéresser également à d'autres idées de projets qui constitueront des composantes de vastes programmes de réduction de la pauvreté ou de projets de grande envergure relevant des différents secteurs (voir encadré 3).

ENCADRE 3

COMPOSANTES D'AUTRES PROJETS

Communication pour un changement de comportement (CCC)

- Conduite d'une analyse de situation pour connaître les facilités disponibles et examiner les renseignements clés existants et identifier les lacunes dans les connaissances ;
- Formulation des stratégies de communication autour des principaux aspects comportementaux identifiés.
- Examen des dimensions comportementales du programme avec les principaux intervenants et détermination du rôle spécifique de chacun d'eux ; formation du personnel de projet ; finalisation des messages et des plans des médias et production des matériels ;
- Lancement, suivi et évaluation du projet durant une période de 3-4 ans.

Projet de développement de l'éducation

- Amélioration de la capacité d'accueil (construction d'écoles) et de la qualité de la formation (formation de formateurs) des écoles élémentaires et secondaires ;
- Intervention dans l'élaboration des programmes d'étude en vue de l'intégration des cours sur les rapports mutuels entre population et développement, la santé génésique, la nutrition, l'hygiène personnelle et du milieu et l'assainissement, etc ;
- Promotion de l'éducation des filles et de l'alphabétisation fonctionnelle parmi les femmes adultes ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Education pour la gestion de projet, la supervision et l'évaluation pédagogique et pour la production de matériels techniques.

Projet de développement d'initiatives de femmes

Projets destinés à offrir davantage d'opportunités aux femmes en renforçant leurs compétences, productivité, revenu et autonomie, assortis des composantes suivantes :

- Un fonds social de financement des activités locales régi par la demande pour :
 - Fournir un soutien en vue de la formation ou du renforcement de groupements féminins ;
 - Encourager les groupements féminins à s'organiser autour d'activités productives qu'elles identifient elles-mêmes et dans lesquelles elles sont disposées à miser un minimum de capital de premier investissement ;
 - Aider les femmes à investir dans des opérations génératrices de revenus et d'utilisation intensive de main-d'oeuvre ; et
 - Amener les intermédiaires à fournir aux groupes d'initiatives de femmes une assistance technique.
- Une composante de renforcement institutionnel qui impliquerait :
 - L'organisation d'activités IEC pour accroître la sensibilisation des hommes et des femmes à diverse questions ;
 - L'aide au renforcement des capacités des intervenants ;
 - L'établissement dès le départ d'indicateurs de résultats et de moyens pour mesurer la production et la compilation systématiques des données nécessaires pour les mesurer ;
 - Promouvoir des modèles de rôles féminins et des promoteurs du progrès social pour donner une impulsion au renforcement de l'autonomie des femmes.

On peut concevoir à dessein un prototype de ce projet axé sur les adolescentes .

Projet intégré de développement du jeune enfant

De tels projets seront probablement multisectoriels, assortis de composantes individuelles gérées par différents départements ministériels nécessitant une forte coordination centrale. Les principales composantes d'un tel projet incluraient :

- L'amélioration de la santé de l'enfant grâce à la réduction de la morbidité et de la mortalité juvéniles ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation du jeune enfant ;
- L'amélioration de la nutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes ;
- L'amélioration de la gestion et de la supervision globales de ces projets multisectoriels et financés par plusieurs donateurs.

Programme de santé périnatale assorti d'une forte composante MST et lutte contre le VIH/SIDA

Dans le cadre du vaste programme de santé périnatale, il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer un sous-projet spécifique dont l'objectif sera de réduire l'incidence de la propagation des MST et de l'infection du VIH/SIDA. Il est également possible de cibler d'autres maladies liées à l'appareil génital masculin et féminin. Les composantes de projet suivantes devraient être envisagées :

- Renforcement des institutions publiques et privées responsables de la lutte contre le VIH/SIDA et les MST ;
- Sensibilisation grâce à des campagnes de plaidoyer au niveau de l'orientation stratégique en vue d'un soutien politique et sensibilisation en utilisant les ONG, les organismes de base populaires et les groupes de pairs pour atteindre les groupes vulnérables ;
- Conception et exécution de campagnes de communications pour provoquer des changements de comportement ;
- Dépistage systématique des MST parmi les femmes qui viennent pour des soins prénatals ;
- Apprendre aux femmes et aux adolescents à reconnaître les infections des MST et les encourager à rechercher un traitement ;
- Fourniture d'une formation en matière de soins à domicile pour les malades du VIH/SIDA et création des conditions permettant aux personnes infectées de mener une vie plus longue et plus saine ;
- Initiation d'activités génératrices de revenu pour aider et habiliter les familles infectées à fournir des soins aux malades et aux orphelins ;
- Fourniture de services de dépistage et de prise en charge des cas de cancer de la prostate et du col de l'utérus accompagnés de possibilités de centres de recours en vue d'un traitement précoce et complet ;
- Etablissement de centres de prestation de services aux adolescents où les jeunes trouveront une large gamme de services de santé génésique, incluant les conseils et l'éducation sexuelle. On peut également prévoir des installations similaires s'occupant des problèmes de santé génésique spécifiques des hommes ;
- Conduite d'analyses de situation et autres recherches opérationnelles, associées à des enquêtes qualitatives au niveau communautaire pour renforcer la qualité des prestations de services et améliorer la conception des politiques et programmes.

ENCADRE 3 (suite)

Projet de maternité sans risques

Cette activité devrait reposer sur une approche axée sur la demande qui examine les déterminants sociaux, culturels et économiques de la maternité sans risques, en prenant en considération les contraintes sur le plan de l'offre liées à la disponibilité et la qualité des services. Les principales composantes d'un tel projet incluraient :

- Le renforcement de la disponibilité, de la durabilité et de la qualité des services de santé maternelle axés sur la clientèle au niveau de la communauté ;
- L'organisation de campagnes de promotion et de sensibilisation en vue de surmonter les principaux obstacles sur le plan de la demande à l'utilisation des services de santé maternelle ;
- L'examen de la politique des prix des services fournis ;
- L'accroissement des connaissances des principales questions de santé génésique parmi les adolescents grâce à des programmes de santé génésique institutionnalisés dans le système éducatif, l'éducation par les pairs, les ONG et les organisations de base populaires.

Idées de projets démographiques et environnementaux

Ces projets sont conçus soit pour faire ressortir l'impact de l'interaction des catégories spécifiques de la population sur leur environnement immédiat soit l'effet des changements environnementaux dus à l'activité humaine ou aux causes naturelles sur la populations résidentes. Ils cherchent à s'assurer que les projets de réduction de la pauvreté ne finissent pas par porter atteinte à l'environnement des pauvres. Les éléments suivants représentent quelques idées de projets dans ce domaine :

- Evaluation de l'impact d'une croissance démographique rapide et des fortes densités qui en résultent associées à des modes d'utilisation extensive des terres sur l'environnement rural d'une région particulière ;
- Evaluation de l'impact de l'installation anarchique des populations réfugiées sur l'environnement immédiat des régions particulières d'un pays ;
- Etude des stratégies d'adaptation adoptées par les populations directement affectées par les changements environnementaux constants pour déterminer si de telles stratégies sont durables ;
- Evaluation de l'impact de l'introduction de techniques économes de combustible sur la lutte contre la dégradation de l'environnement.

4.2 La phase de préparation du projet

4.2.1 En ce qui concerne les propositions déjà préparées par les PMR, le Groupe de la Banque devrait s'assurer que :

- Une étude de faisabilité satisfaisante a été menée
- Les bénéficiaires, les parties prenantes, les autres donateurs et les experts locaux ont été pleinement associés au processus d'identification et de préparation ;
- L'importance requise a été donnée à la population spécifique ou à la question démographique, en employant les stratégies les plus réalisables et les arrangements organisationnels les plus appropriés aux fins de l'exécution, du suivi et de l'évaluation.

4.2.3 En ce qui concerne les projets identifiés et préparés par le FNUAP, que des accords de coopération lient à la Banque, un examen approfondi complémentaire pourrait s'avérer inutile eu égard à l'expertise de ce partenaire dans ce domaine. Pour ce qui est des autres projets incorporant une composante démographique importante, des études de faisabilité seront obligatoires pour déterminer s'ils ont été convenablement formulés

4.2.4 Pour ce qui est des projets identifiés durant les missions d'identification sectorielle, on fournira aux PMR une assistance technique pour assurer l'approche participative dans l'élaboration des propositions de projet. Lorsque dans les PMR une aide financière s'avère nécessaire pour la réalisation de certaines des études de faisabilité requises, le personnel de la Banque informera les autorités nationales compétentes des procédures à suivre pour l'admissibilité du pays aux dons, au mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF), ou autre financement bilatéral. L'équipe de préparation du projet décidera de l'opportunité de l'exécution du projet démographique comme projet autonome ou comme une composante d'un autre(s) projet(s). Par exemple, il est plus indiqué de traiter des problèmes des taux de mortalité élevés – infantile, juvénile et maternelle – par le truchement des projets axés sur la santé, l'eau et l'assainissement et la sécurité alimentaire plutôt que par des projets d'infrastructure comme les routes, l'électrification, etc.

4.2.5 Il y aurait lieu d'indiquer les domaines de collaboration avec d'autres partenaires de développement dans les activités du cycle du projet, où ce dernier a l'avantage comparatif. Il y aurait lieu d'indiquer également les domaines de cofinancement potentiel avec d'autres partenaires de développement pour faire ressortir le rôle spécifique du Groupe de la Banque dans le projet.

4.3 La phase d'évaluation du projet

4.3.1 Durant cette troisième phase du cycle du projet, il est prévu que le personnel de la Banque entreprenne l'examen d'ensemble systématique de tous les aspects du projet en vue d'établir le cadre de l'exécution et du suivi du projet et de faire des recommandations au regard de son admissibilité au financement. Conformément au Manuel des opérations de la Banque, les bases économiques, financières et institutionnelles du projet démographique doivent être déterminées après avoir examiné la situation démographique du pays, les liens mutuels entre les facteurs démographiques et le développement socio-économique, le rôle d'autres partenaires de développement dans le secteur démographique dans les PMR, les zones et bénéficiaires anticipés du projet, et l'impact prévu du projet, etc. La participation des

démographes et des experts de la Banque est indispensable tant à l'intérieur de la Banque que sur le terrain durant l'évaluation des projets assortis d'une forte composante démographique, en particulier dans le cas des projets démographiques autonomes.

4.3.2 Les missions d'évaluation sur le terrain donneront l'occasion pour :

- ⇒ S'assurer que l'organe d'exécution a recruté ou envisage de recruter des experts techniques capables de s'occuper des questions de population et autres questions intersectorielles et que des dotations budgétaires ont été faites à cet effet.
- ⇒ S'assurer que les composantes démographiques ainsi que d'autres composantes du projet sont économiques et durables.
- ⇒ Evaluer le niveau de participation des principaux bénéficiaires et d'autres parties prenantes et les incidences sociales probables de la composante démographique grâce aux échanges de vues avec les organes d'exécution et aux visites de chantier.
- ⇒ Finaliser les accords de partenariat entre le Groupe de la Banque et les organismes démographiques spécialisés ; et
- ⇒ Organiser les discussions finales sur les modalités de la gestion financière et de la coordination de l'aide, sans omettre les activités concrètes de suivi qui pourraient être confiées aux organismes spécialisés. De tels arrangements doivent apparaître clairement dans le document de mise en œuvre du projet et les plans de supervision du projet qui accompagnent généralement les rapports d'évaluation.

La mission d'évaluation s'assurera également que le plus grand nombre possible d'indicateurs démographiques sont incorporés au cadre logique comme indicateurs objectivement vérifiables (cf. annexe 1). Il se peut que certains de ces indicateurs soient des résultats non quantifiables incluant des impressions d'échelle ordinale des bénéficiaires, personnels et parties prenantes du projet ; des changements d'attitude ; des opinions ; etc. En fait, la plupart des avantages induits par les projets du secteur social sont difficilement quantifiables et ne se prêtent donc pas facilement aux évaluations de type économique.

TABLEAU 1: Questions démographiques identifiées et classées par ordre de priorité dans le contexte africain ².

La pandémie du VIH/SIDA en Afrique

Les domaines importants d'étude/recherche sont comme suit :

- Poursuite des investigations sur la prévalence du VIH/SIDA et les incidences socio-économiques et culturelles du VIH/SIDA ;
- Soins aux personnes infectées et affectées et études de cas sur les programmes nationaux de soutien couronnés de succès (stratégies de soins à domicile) ;
- Taux d'infection de la mère à l'enfant et causes des différences régionales, etc. ;
- Incidence du plaidoyer et d'autres programmes de sensibilisation sur les politiques et les changements de comportement sexuel ; et
- Etablissement d'une base de données régionale sur le VIH/SIDA.

Taux de mortalité maternelle

- Mise à jour des informations sur les niveaux et tendances régionaux ;
- Déterminants des taux de mortalité maternelle ;
- Différences régionales dans les conséquences socio-économiques et culturelles des décès puerpéraux ;
- Elaboration de politiques et programmes appropriés pour réduire le taux de mortalité maternelle ;
- Développement d'une méthodologie d'évaluation des programmes de santé génésique ; et
- Etablissement d'une base de données sur les niveaux de la mortalité

Urbanisation rapide en Afrique

- Mise à jour des données régionales sur les niveaux et les tendances ;
- Identification des causes, conséquences et déterminants de l'urbanisation croissante ;
- Identification de politiques appropriées pour la réduction du processus d'urbanisation ;
- Documentation des effets négatifs de l'urbanisation rapide en ce qui concerne les aspects suivants :
 - Urbanisation et Environnement
 - Urbanisation et structure et désintégration de la famille,
 - Urbanisation et propagation du VIH/SIDA,
 - Urbanisation et pauvreté, etc.,
 - Urbanisation et rapports entre les sexes,
- Etablissement de la base de données sur l'urbanisation

Migration interne et internationale

- Mise à jour des informations sur les niveaux et tendances ;
- Déterminants socio-économiques et culturels de la migration ;
- Migration en considération des aspects suivants :
 - Migration et VIH/SIDA, etc.,
 - Migration et fuite des cerveaux,
- Décision de migration et rôle assigné à chacun des sexes,

² Adapté d'après les actes de la Troisième Conférence africaine sur la population, UEPA, décembre 1999.

- Migration et environnement,
- Evolution des politiques en matière de migration
- Etablissement de la base de données sur la migration.

Conflits, réfugiés et personnes déplacées

- Mise à jour des informations régionales sur les niveaux et tendances ;
- Identification des stratégies et politiques appropriées de résolution des conflits ;
- Recensement des violations des droits civiques des réfugiés et des personnes déplacées par région/sous-région ;
- Etudes de cas des femmes et enfants réfugiés et de ceux qui sont déplacés ;
- Etudes de cas des programmes et politiques humanitaires couronnés de succès ;
- Identification de stratégies de réhabilitation appropriées pour les réfugiés et les personnes déplacées ;
- Rapports entre les réfugiés et non-réfugiés/ personnes déplacées ;
- Impact environnemental des réfugiés et non-réfugiés/ personnes déplacées ;
- Impact environnemental des peuplements des réfugiés ;
- Réfugiés et insécurité politique ;
- Etablissement d'une base de données sur les réfugiés et les personnes déplacées.

Accroissement de l'incidence de la pauvreté en Afrique

- Compréhension de la signification socioculturelle de la pauvreté ;
- Mise à jour des informations sur les niveaux, tendances et déterminants régionaux ;
- Evaluation des programmes de réduction de la pauvreté ;
- Etudes de cas des programmes et stratégies communautaires de réduction de la pauvreté couronnés de succès ;
- Pauvreté et mondialisation ;
- Pauvreté et VIH/SIDA ;
- Pauvreté et urbanisation ;
- Pauvreté et dégradation environnementale ;
- Education universelle, pauvreté et conflits ;
- Base de données sur la pauvreté régionale.

4.4 La phase d'exécution du projet

4.4.1 Au stade de la mise en oeuvre du projet, le chef de projet au niveau de la Banque et son équipe, qui comprendra des spécialistes des questions de population ou du personnel de la Banque formé dans les questions démographiques, saisiront les opportunités offertes par la supervision et le suivi des projets pour s'assurer de la pertinence des arrangements organisationnels et institutionnels mis en place en vue de l'exécution du projet. La constitution d'équipes formées de combinaisons appropriées de compétences spécialisées facilitera l'identification des problèmes opérationnels et la recommandation des solutions appropriées y relatives. Plus particulièrement, l'équipe veillera à (s')assurer :

- ⇒ De l'examen régulier des rapports des missions de supervision du projet, des rapports relatifs à l'analyse et la restructuration du portefeuille du pays (ARPP), des rapports relatifs à la revue annuelle des performances du portefeuille (RAPP) au niveau du siège et l'obtention d'autres informations directes auprès des organes d'exécution, des chantiers, des parties prenantes et bénéficiaires du projet sur le terrain en vue d'évaluer

adéquatement l'efficacité des interventions du projet ;

- ⇒ Que les questions démographiques ciblées sont effectivement examinées durant l'exécution et la fourniture d'un feedback rapide pour s'assurer que les questions négligées sont prises en compte ;
- ⇒ L'utilisation de méthodes de recherche qualitatives pour évaluer à nouveau les progrès réalisés et l'impact parmi les bénéficiaires et les parties prenantes. Les méthodes qui permettent d'évaluer les perceptions, anticipations et niveaux de satisfaction des populations relativement aux services et à l'ensemble des interventions facilitent la compréhension du contexte culturel, social, politique et institutionnel dans lequel les projets sont conçus et mis en œuvre. Ces méthodes comprennent des interviews en profondeur, des groupes de réflexion et des études documentaires. .

4.5 La phase du rapport d'achèvement de projet (RAP)

4.5.1 Le rapport d'achèvement de projet fournit l'analyse approfondie des questions majeures qui permettent d'expliquer le succès ou l'échec du projet. A cette fin, le chef de projet et son équipe utiliseront des données et informations complètes et fiables tirées des rapports trimestriels sur l'état d'avancement soumis par l'emprunteur et d'autres renseignements détaillés émanant des organes d'exécution, des consultants, du personnel de supervision et des instances de négociation et d'administration du prêt. Au cours de ce processus, la Banque évalue les résultats du projet à la lumière des moyens employés et fait l'estimation de sa contribution à la réalisation de l'objectif général du projet. Elle identifie également la différence entre les stratégies envisagées et la rapidité d'exécution des activités et entre les résultats anticipés à la phase d'évaluation et les résultats réels au moment de l'achèvement. Cette information est de la plus haute importance pour déterminer dans quelle mesure les bénéficiaires du projet ont été affectés dans le processus, ainsi que pour consigner les leçons opérationnelles.

4.6 La phase de l'évaluation rétrospective

4.6.1 L'évaluation rétrospective détaillée sera entreprise après l'achèvement d'un projet financé par la Banque, ayant nécessité des interventions au titre du programme démographique. Le but est de déterminer l'effet global du projet sur la population ciblée et, en conséquence, de dépasser les objectifs directs des interventions pour examiner d'autres effets multiples qui ont pu se produire. Ce type de projet sert également de guide pour l'amélioration de la conception et de la préparation de projets similaires à l'avenir et/ou la révision des directives de la Banque, le cas échéant. Il y a lieu de veiller particulièrement à déterminer si un projet contribue au renforcement des politiques démographiques dans les PMR. L'attention portera donc essentiellement ici sur les principaux indicateurs des résultats que l'on obtient généralement par d'autres sources qui fournissent des données en coïncidence avec la période des interventions des projets.

4.6.2. Au nombre des indicateurs démographiques pouvant être utiles à ce stade at figurent :

- ⇒ L'impact global du projet sur la population en termes de son taux de

- croissance ;
- ⇒ Les changements dans la composition et les caractéristiques de la population ;
 - ⇒ Les changements dans les flux migratoires ;
 - ⇒ Les changements dans les perceptions, attitudes, comportements et degré de sensibilisation aux questions démographiques importantes ;
 - ⇒ Les changements dans les taux de prévalence des méthodes anticonceptionnelles ;
 - ⇒ Les changements dans les niveaux de fécondité générale ,
 - ⇒ Les changements dans les taux de prévalence et l'incidence de la morbidité et de la mortalité, etc.

4.6.3 Bien que l'on puisse généralement tirer certains de ces indicateurs des recensements ou des données d'enquêtes démographiques, on peut difficilement les attribuer à un projet individuel, mais plutôt à des activités démographiques soutenues. D'autres sont qualitatives et pourraient nécessiter des enquêtes spéciales pour les mesurer.

ANNEXE I

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DONT L'EXAMEN S'IMPOSE AU STADE DE LA CONCEPTION DANS LE CYCLE DU PROJET

A. INDICATEURS GENERAUX

Taille de la population (en millions d'habitants)
Rapport des sexes (100 femmes)
Population âgée de moins de 15 ans (%)
Ratio de dépendance
Population urbaine (%)
Densité de population (nombre d'habitants au km²)
Population par ha de terre arable
Taux d'alphabétisation des adultes par sexe
Participation à la vie active par sexe

B. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

Taux de croissance annuelles de la population (%)
Taux de croissance de la population urbaine (%)
Taux brut de mortalité (par 1000 habitants)
Taux de mortalité infantile (par 1000 naissances vivantes)
Taux de mortalité maternelle (par 100000 naissances)
Espérance de vie (ans) par sexe
Taux brut de natalité (par 1000 habitants)
Indice synthétique de fécondité (nbre moyen d'enfants par femme)
Temps de doublement de la population (ans)
% de femmes en âge de procréer
Age médian de la population

C. INDICATEURS SANITAIRES ET NUTRITIONNELS

Population par médecin
Population par personnel infirmier
Accès à l'eau salubre (par cent habitants)
% d'enfants entièrement immunisés
Enfants avec un poids de naissance <2500 g (%)

ANNEXE II

ETUDES RELATIVES AUX PROJETS AUTONOMES

1. Enquête sur la dynamique familiale

De telles interventions sont envisageables dans les pays où il apparaît qu'il n'existe ni données de base pour asseoir une législation sociale efficace, ni code de la famille. Dans ce cas, on pourrait employer des méthodes qualitatives et quantitatives au niveau du ménage et de la communauté pour saisir des aspects liés aux perceptions des populations au sujet de la famille, de sa taille et de son évolution, la valeur des enfants et le rôle parental. La violence domestique, les rapports interpersonnels et en particulier les rapports entre sexes et le rôle assigné à chacun des sexes, le rôle du mariage et les rapports sexuels, sont d'autres questions susceptibles d'être examinées. Les résultats d'une telle étude seront d'une grande importance pour la formulation ou la révision d'un code de la famille et pour l'élaboration d'une législation sociale appropriée.

2. Amélioration du système d'inscription aux registres d'état-civil

Comme premier pas vers l'amélioration du système national d'inscription aux registres d'état-civil, il peut s'avérer opportun d'essayer de tester l'opérationnalisation des approches proposées dans un certain nombre de zones pilotes avant de les reproduire éventuellement sur l'ensemble du territoire national. On devrait alors prendre en compte des aspects tels que la déclaration exhaustive des événements démographiques, la transmission régulière des dossiers et la compilation et diffusion des résultats, sans omettre toutes les autres mesures institutionnelles. Les leçons tirées de telles études pourraient éventuellement servir à concevoir des systèmes nationaux d'enregistrement des données de l'état-civil qui fourniront des données essentielles pour le suivi et l'évaluation d'autres projets et programmes.

3. Formulation ou révision et mise en œuvre de politiques de population

Certains PMR n'ont pas encore élaboré de politiques de population explicites bien qu'ils soient confrontés à des problèmes de population tels que la croissance démographique rapide qui l'emporte sur la croissance économique, l'inégale répartition territoriale, les problèmes d'allocation des ressources, etc. D'autres ont élaboré des politiques qui, compte tenu des différents enjeux nouveaux, nécessitent une révision. La Banque peut intervenir dans cette direction en prenant les mesures concrètes suivantes :

- Renforcement des capacités institutionnelles pour réunir la documentation pertinente indispensable en vue de la formulation de la politique démographique et la création de structures de coordination du processus participatif nécessaire pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision de la politique ;

- L'organisation de consultations multisectorielles avec les ministères d'exécution et d'autres parties prenantes ;
- La formulation et l'adoption ou révision de la politique nationale de population (PNP);
- L'opérationnalisation de la PNP en termes de programmes et de projets;
- Le renforcement des capacités institutionnelles des intervenants clés participant à l'exécution, au suivi-évaluation et la révision périodique de la PNP.

4. Enquêtes démographique intercensitaires

Il peut s'agir d'enquêtes ciblées destinées à poursuivre l'investigation dans les secteurs critiques spécifiques identifiés durant un recensement ou d'études approfondies destinées à fournir des renseignements complémentaires pour mieux comprendre une dimension spécifique de la dynamique des populations. Comme exemples de projets potentiels on peut citer :

- Les enquêtes sur les flux migratoires : pour saisir les motivations justificatives et les conséquences de l'émigration ou de l'immigration ; pour étudier le processus et les secteurs d'insertion des populations migrantes ; pour saisir les changements dans les rôles assignés à chacun des sexes et la composition des ménages résultant de la migration ; etc;
- Le développement d'un système intégré d'information sur la population et le développement, y compris le développement d'un système viable d'inscription aux registres d'état-civil ;
- Les enquêtes sur la fécondité : pour étudier les déterminants clés d'une fécondité élevée et de la subfécondité et mieux comprendre les principaux déterminants immédiats pour commencer, espacer et arrêter la procréation ; pour faire ressortir le comportement procréateur de sous-groupes particuliers de la population – adolescents, migrants, réfugiés, etc.
- Les enquêtes sur la mortalité et la morbidité pour obtenir des données statistiques par cause et la prévalence de certaines maladies parmi les sous-groupes de la population.

ANNEXE III

PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Renforcement du système statistique national

On constate parfois, dans certains pays, que la quantité et la qualité des données statistiques nécessaires pour la programmation par pays sont très peu satisfaisantes par suite du fonctionnement incorrect du système statistique national. Il peut donc s'avérer opportun de concevoir des interventions spécifiques pour renforcer ce système afin de s'assurer que des données fiables en plus grand nombre seront produites ultérieurement pour améliorer le suivi et l'évaluation des projets et programmes. De telles interventions incluraient :

- L'amélioration de la gestion, de l'organisation et de la planification stratégique du système statistique national ;
- L'élaboration d'une stratégie appropriée de valorisation des ressources humaines pour utiliser au mieux les compétences existantes et fournir un plan cohérent de perfectionnement des ressources humaines qui donne une place importante au développement de l'esprit d'équipe tourné vers la décentralisation ;
- L'amélioration des systèmes et méthodes de collecte et de traitement des données relatives aux projets prioritaires comme les recensements, les enquêtes par sondage et autres exercices de collecte et de compilation de données qui répondent à la demande des projets en cours des diverses parties prenantes ;
- L'amélioration de la forme et de la conception des produits du système, en les rendant plus accessibles aux utilisateurs et en améliorant les rapports avec eux, en tirant parti des nouveaux canaux de techniques de l'information pour une large diffusion ; et
- L'élaboration de mesures institutionnelles et l'amélioration de la législation qui garantissent l'indépendance et la crédibilité des systèmes statistiques nationaux et, en conséquence, renforcent la confiance du public dans leurs produits.

Renforcement institutionnel en vue de la mise en œuvre des projets, et programmes

- Soutien au processus de consultation des parties prenantes en vue de l'élaboration d'un programme national dans le domaine démographique
- Assistance technique pour l'élaboration du programme et le développement d'un système informatique de gestion ;

- Assistance pour la restructuration institutionnelle du secteur et le renforcement des capacités des parties prenantes et des intermédiaires ;
- Défraiement des coûts initiaux de gestion du projet.

Séminaires, ateliers, conférences et formations de courte durée

- Pour faciliter le dialogue entre tous les acteurs – décideurs, gestionnaires de programmes, formateurs locaux, organismes de financement, et autres partenaires de développement – par le truchement des échanges d'idées, la diffusion des meilleures pratiques et expériences quant à l'amélioration de l'exécution des projets de population.

ANNEXE IV

IDEES DE PROJETS DEMOGRAPHIQUES ET EDUCATIFS

INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION EN MATIERE DE POPULATION

Communication pour un changement de comportement (CBC)

- Conduite d'une analyse de situation pour connaître les facilités disponibles et examiner les renseignements essentiels existants au sujet des raisons justificatives du comportement des populations au regard de la santé, nutrition, etc. et identifier les lacunes dans les connaissances ;
- Elaboration de stratégies de communication concernant les principaux aspects identifiés du comportement. Cela impliquera l'adoption de stratégies de message pour les auditoires-cibles spécifiques et l'anticipation des canaux médiatiques qui seront utilisés et des matériels qui seront produits ;
- Examen des dimensions comportementales du programme avec les intervenants clés et détermination du rôle spécifique de chacun d'entre eux ; formation du personnel de projet ; finalisation des messages et des plans des médias et production des matériels ; et
- Lancement, suivi et évaluation du projet durant une période de 3 à 4 ans.

Cependant, il y aurait lieu de prendre des dispositions importantes pour que les activités de communication en vue du changement soient menées en synergie avec d'autres composantes de projet ou de programme pour s'assurer que les services annoncés sont effectivement disponibles. Il y aurait lieu d'arrêter les activités CBC si le matériel et les services nécessaires ne sont pas encore disponibles. En second lieu, on doit garder à l'esprit que les perceptions et pratiques au sein d'une communauté ne sont jamais statiques et que les préférences médiatiques évoluent à mesure que le paysage médiatique se diversifie.

Projet de développement de l'éducation

- Amélioration de la capacité d'accueil (construction d'écoles) et de la qualité (formation de formateurs) des écoles élémentaires et secondaires ;
- Promotion de l'éducation des filles et de l'alphabétisation fonctionnelle chez les femmes adultes ; et
- Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de

l'Education en matière de gestion de projet, de surveillance et d'évaluation pédagogiques et de production de matériels techniques.

Projet "L'école avant tout"

Lorsque les statistiques de l'enseignement laissent apparaître que suite à la crise économique et à l'ajustement structurel beaucoup d'enfants abandonnent l'école et ne sont plus capables de poursuivre leurs études jusqu'au second cycle, on pourrait envisager la mise en oeuvre d'un projet "L'école avant tout" qui aurait les caractéristiques fondamentales suivantes :

- Lancement d'une campagne de mobilisation sociale nationale en utilisant divers canaux de communication pour encourager les parents à garder les enfants à l'école ;
- Octroi de bourses aux élèves les plus pauvres de l'enseignement secondaire, en particulier les filles, pour améliorer les taux d'achèvement de l'enseignement primaire et les effectifs du secondaire durant une période de 5-10 ans ;
- Fourniture de subventions forfaitaires aux écoles secondaires dans les collectivités les plus déshéritées en compensation à la diminution des contributions des parents et à l'augmentation des frais de scolarité ; et
- Conduite d'enquêtes régulières pour surveiller l'impact du programme et faire les modifications nécessaires dans les méthodes.

Apprendre aux femmes à lire et à écrire

L'alphabétisation fonctionnelle en particulier et l'éducation en général sont des éléments importants pour le renforcement de l'autonomie des femmes. La réduction des niveaux d'analphabétisme parmi les femmes renforcera leur aptitude à mieux comprendre les campagnes IEC et de mobilisation sociale et améliorera leur bien-être et celui de leurs enfants et ménages. On pourrait envisager la mise en oeuvre de projets ciblant les femmes pauvres dans les zones urbaines et rurales, assortis des composantes suivantes :

- Campagnes de sensibilisation axées sur l'intérêt d'une bonne alphabétisation ;
- Formation d'instructeurs ;
- Conception et production de matériels pédagogiques nécessaires ; et
- Renforcement des capacités institutionnelles pour le suivi et l'évaluation.

ANNEXE V

IDEES DE PROJETS SUR LA POPULATION ET L'APPROCHE GENRE

Projet de développement des initiatives féminines

Il est reconnu que la pauvreté, dans la plupart des pays en développement, a développé une dimension genre où les femmes apparaissent comme les plus désavantagées en termes d'accès aux ressources économiques, à l'éducation, aux services de santé, à l'emploi et aux positions décisionnelles. On aurait avantage à envisager des projets destinés à offrir aux femmes davantage d'opportunités par le renforcement de leurs compétences, productivité, revenu et autonomie, assortis des composantes suivantes :

Un fonds social de financement des activités locales axé sur la demande et destiné à ::

- Soutenir la formation de groupements féminins là où ils n'existent pas et aider les groupements existants dans la mise en oeuvre et la gestion de sous-projets ;
- Encourager les groupements féminins à s'organiser autour d'activités qu'elles identifient elles-mêmes et dans lesquelles elles sont disposées à apporter un capital d'investissement initial minimum. Il s'agirait de petits projets, techniquement simples et rentables, qui produisent des produits commercialisables. On peut citer à titre d'exemples les activités artisanales, l'élevage de petits animaux et de poulets, le maraîchage, les coopératives de produits vivriers, etc.;
- Aider les femmes à investir dans des opérations qui utilisent intensivement de la main-d'œuvre comme les moulins à farine, les installations de transformation et de conservation des aliments, ; et
- Encourager les intermédiaires à donner aux groupes d'initiatives féminines une assistance technique dans les domaines de la conception, de l'exécution, du suivi-évaluation et de la coordination générale des projets..

Un composante de renforcement institutionnel qui impliquerait :

- L'organisation d'activités IEC pour accroître la sensibilisation parmi les hommes et les femmes relativement à diverses questions telles que la planification familiale, le VIH/SIDA, les MST, les pratiques traditionnelles dangereuses, l'hygiène et l'assainissement, la nutrition, l'éducation, etc. Ces campagnes devraient chercher à renforcer les aspects positifs des coutumes traditionnelles et à sensibiliser contre les aspects préjudiciables. A cet effet, il y aurait lieu de faire recours à divers types de canaux médiatiques, en accordant une importance

particulière aux médias populaires, au théâtre et à la communication interpersonnelle qui sont susceptibles d'être plus accessibles aux femmes pauvres rurales.

- Contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier des groupes indigènes et communautaires, dans les domaines de la formation, facilitation, organisation en groupes et coordination des bénéficiaires à la base, et en matière de conception, exécution, suivi-évaluation et information de projet ;
- Etablissement dès le début d'indicateurs des résultats et de moyen terme mesurables et production et compilation systématiques des données nécessaires pour les mesurer ; et
- Promotion des modèles de rôles féminins et des promoteurs du changement social comme impulsion au renforcement de l'autonomie.

On doit cependant reconnaître que les projets d'initiatives de femmes se heurteront vraisemblablement à un certain nombre d'obstacles qui ne sont pas sans rapport avec le rôle subordonné et le statut de la femme dans la société ainsi qu'avec leur situation de pauvreté.

- On ne peut pas toujours garantir la capacité et/ou la disposition des femmes à participer aux activités de développement et aux opérations économiques parce qu'il n'est pas facile de surmonter certaines contraintes culturelles, environnementales et traditionnelles, d'où, la nécessité d'élaborer des campagnes IEC avant le lancement de tels programmes.
- Les femmes sont plus susceptibles de participer aux projets multisectoriels et leur participation sera plus efficace si la décision d'adhérer aux groupes d'initiatives est prise conjointement avec leurs époux. A ce sujet, la réaction des hommes n'est pas toujours prévisible et n'est ni identique ni unilatérale ;
- Beaucoup de femmes pauvres ne pourront probablement pas être touchées par de tels projets faute de disposer de la mise de fonds initiale pour adhérer à ces groupes ;
- Il faut beaucoup de temps pour le renforcement des capacités, la préparation du terrain et la collectes des données de base durant les phases initiales du projet. Des ressources financières importantes seront donc consacrées au début au financement des frais administratifs durant les 2-3 premières années ;
- Les projets de groupes d'initiatives de femmes nécessitent des procédures et des arrangements institutionnels simplifiés en ce qui concerne la sélection des sous-projets, le décaissement des fonds et l'acquisition des biens et services. Le plus souvent, les organismes de financement ne sont pas disposés à faire de telles concessions.

Initiative de développement des adolescentes

Il est plus que probable que cette sous-catégorie de femmes, si elle n'est pas scolarisée sera peut-être forcée de contracter des mariages précoces et aura même commencé à procréer dans beaucoup de sociétés africaines. Ces adolescentes constituent le groupe social sur lequel reposent principalement les activités domestiques, les soins aux frères et sœurs plus jeunes ainsi qu'aux personnes âgées et l'élément moteur potentiel des futures activités procréatrices et de la dynamique familiale. Et pourtant elles sont rarement ciblées en tant que groupe. Le plus souvent, elles sont employées comme intermédiaires, agents du changement social et personnel de soutien des groupes féminins.

Par conséquent, un projet spécifiquement conçu pour les adolescentes, assorti des mêmes composantes que pour les femmes adultes, a plus de chance d'être couronné de succès et d'avoir un impact plus durable. L'ouverture d'opportunités créatrices de revenu pour les adolescentes devrait leur permettre de réaliser pleinement leur adolescence, de jouir davantage d'autonomie, de dignité et de capacité de résistance aux rôles traditionnels d'opprimés qui leur est assigné par leur sexe. Les adolescentes sont plus réceptives aux programmes d'alphabétisation, et mieux disposées à adopter de nouvelles technologies et des structures de comportement et à transmettre de nouvelles idées.

ANNEXE VI

IDEES DE PROJETS SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Aider les communautés rurales à s'aider elles-mêmes

Conformément à la stratégie de la Banque de promouvoir la participation des populations aux initiatives visant la réduction de la pauvreté, des projets de développement des collectivités rurales pourraient être envisagés en vue d'habiliter les pauvres ruraux à s'aider eux-mêmes. Ces projets pourraient être articulés autour des objectifs suivants :

- Encourager les villages et comités de développement à adopter des approches collectives en matière de prise de décision et à élaborer et exécuter leurs propres plans de développement ;
- Aider les pauvres ruraux, en particulier les femmes et les groupes marginalisés à exploiter leur environnement de façon plus efficace et plus durable ;
- Faciliter l'accès des villageois aux services de base comme :
 - La santé (réhabilitation des centres de santé; soins préventifs et curatifs; etc.) ;
 - L'éducation (création/réhabilitation/extension d'écoles ; cours de base et d'alphabétisation des adultes ; etc) ;
 - L'eau (construction/réhabilitation de puits, forages, réservoirs, lignes de transport; petite hydraulique et autres projets d'adduction d'eau ; etc) ;
 - Le développement économique (Facilités de stockage, de traitement et de commercialisation des récoltes ; apiculture, pisciculture et élevage de petits animaux ; maraîchage ; autres opérations économiques non agricoles, etc.) ;
 - La salubrité communautaire (latrines ; évacuation de déchets ; hygiène personnelle et du milieu et assainissement ; etc.).
- Renforcer les capacités des intervenants du secteur privé tels que les ONG et les petites et moyennes entreprises locales pour leur permettre d'intervenir plus efficacement dans l'exécution des diverses activités des projets communautaires.

Programme d'hydraulique villageoise et d'assainissement dans les zones rurales

Dans les pays où il apparaît manifestement que l'accès à des sources abondantes d'eau potable constitue le principal facteur aggravant de la

pauvreté, l'accent peut être mis uniquement sur la fourniture de cette ressource essentielle parallèlement à d'autres services connexes. Les principaux objectifs pourraient être comme suit :

- Etablir les mécanismes institutionnels nécessaires pour la mise en oeuvre d'un tel programme aux niveaux central et local. On pourrait créer des comités de gestion pour préparer et évaluer les sous-projets identifiés par les collectivités ;
- Assurer un accès meilleur et durable aux services d'eau et d'assainissement par les collectivités locales ;
- Renforcer la participation des populations à la fourniture d'infrastructures locales et la participation du secteur privé à la prestation des services ; et
- Améliorer la situation sanitaire des groupes vulnérables dans les colonies de peuplement rurales grâce à la fourniture de matériel, de médicaments et de services de santé intégrés incorporant la santé génésique, la nutrition et l'hygiène.

ANNEXE VII

IDEES DE PROJETS SUR LA POPULATION ET LA SANTE GENESIQUE

Programme de santé génésique assorti d'une forte composante MST et lutte contre le VIH/SIDA

A l'intérieur du programme élargi de santé génésique, il peut s'avérer nécessaire d'élaborer un sous-projet spécifique dont l'objectif sera de réduire l'incidence de la transmission des MST et de l'infection du VIH/SIDA. On peut cibler également d'autres maladies liées à l'appareil génital masculin et féminin. Les composantes de projet suivantes seraient envisagées :

- Renforcement des institutions publiques et privées de lutte contre les MST et le VIH/SIDA :
 - Etablissement d'une structure fonctionnelle et décentralisée pour s'occuper de ces infections et dont les rôles seront de pourvoir à la prévention, au traitement, au développement institutionnel et à la surveillance, à la recherche et à l'évaluation. Cela impliquerait la création de centres nationaux de dépistage, de traitement et de conseil ;
 - Fourniture d'une formation spécialisée aux professionnels de la santé, aux formateurs et aux groupes de pairs pour assurer une prise en charge efficace et les prestations de soins à toutes les catégories de patients – hommes et femmes adultes et adolescents ;
 - Fourniture du matériel, des médicaments et des contraceptifs nécessaires dans les institutions sanitaires ;
 - Fourniture de services sociaux et de conseils psychologiques ; et
 - Renforcement des capacités institutionnelles de ces institutions pour assurer la gestion satisfaisante des projets, en particulier la valorisation des ressources humaines, l'acquisition, l'entretien et la gestion des stocks et un système d'information viable.
- Sensibilisation par des campagnes de plaidoyer au niveau de l'orientation stratégique en vue de la mobilisation d'un soutien politique, en utilisant les ONG, les organisations à la base et les groupes de pairs pour atteindre les groupes vulnérables. De telles campagnes devraient s'accompagner de la distribution de préservatifs ;
- Elaboration et exécution de campagnes de communication pour promouvoir des changements de comportement relativement aux pratiques traditionnelles dangereuses, à la discrimination fondée sur le sexe, au risque élevé d'exposition à l'infection, etc. ;
- Dépistage systématique des MST parmi les femmes qui viennent pour des soins prénatals ;

- Apprendre aux femmes et aux adolescentes à reconnaître les infections aux MST et les encourager à rechercher un traitement ;
- Fourniture d'une formation en matière de soins à domicile destinés aux malades du VIH/SIDA et création des conditions permettant aux personnes infectées de mener une vie plus longue et plus saine ;
- Initiation d'activités génératrices de revenus pour aider et habiliter les familles affectées à fournir des soins aux malades et aux orphelins ;
- Fourniture de services de dépistage et de prise en charge du cancer de la prostate et du col de l'utérus avec possibilités de centres de recours en vue d'un traitement précoce et complet ;
- Etablissement de centres de prestation de services aux adolescents où les jeunes disposeront d'une large gamme de services de santé génésique, incluant les conseils et l'éducation sexuelle. On peut prévoir également des installations similaires pour s'occuper des problèmes spécifiques de santé génésique des hommes ; et
- Conduite d'enquêtes axées sur l'analyse de situation et d'autres recherches opérationnelles associées à des enquêtes qualitatives à l'échelon de la collectivité pour améliorer la qualité des prestations de services et la conception des politiques et programmes.

Projet de maternité sans risques

Dans un contexte de niveaux élevés de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles et d'utilisation manifestement inadéquate des formations sanitaires dans une localité ou un pays particuliers, la mise en oeuvre d'un projet de maternité sans risques est recommandée. Un telle initiative doit s'inscrire dans une approche axée sur la demande qui considère les déterminants sociaux, culturels et économiques de la maternité sans risques en prenant en considération les contraintes sur le plan de l'offre liées à la disponibilité et la qualité des services. Les autres besoins sanitaires des populations locales seraient examinés en vue de déterminer la combinaison des interventions et les principales parties prenantes ainsi que les partenaires de développement à prendre en considération. Les principales composantes d'un tel projet incluraient :

- Le renforcement de la disponibilité, de la durabilité et de la qualité des services de santé maternelle axés sur la clientèle à l'échelon de la collectivité ;
- L'organisation de campagnes de promotion et de sensibilisation en vue de surmonter les entraves majeures sur le plan de la demande à l'utilisation des services de santé maternelle liées aux normes culturelles et aux pratiques traditionnelles ;

- L'examen de la politique des prix des services fournis ; et
- Accroissement de la connaissance des questions de santé génésique essentielles parmi les adolescents grâce à des programmes de SG institutionnalisés dans le système éducatif, à l'éducation par les pairs, aux ONG et aux organismes de base populaires. Cela préparera les adolescents à mener ultérieurement une saine vie sexuelle.

ANNEXE VIII

IDEES DE PROJETS SUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT

Les interventions axées sur la population et l'environnement s'inscrivent généralement dans des composantes de divers projets d'aménagement urbain et rural où l'on examine l'impact de l'interaction de catégories spécifiques de la population sur l'environnement physique immédiat. D'autres interventions prennent en considération l'effet de l'évolution des conditions du milieu sur la population résidente. Les études d'impact environnemental qui sont des éléments habituels de la quasi-totalité des projets de la Banque appartiennent à cette catégorie. Leur but est de s'assurer que les projets de réduction de la pauvreté ne finissent pas par porter atteinte à l'environnement des pauvres. A cet égard, on peut considérer les éléments suivants comme sous-projets ou composantes de projets :

- L'évaluation de l'impact d'une croissance démographique rapide et des fortes densités qui en résultent associées aux méthodes d'utilisation extensive des terres sur l'environnement rural d'une région particulière. Cet exercice fait partie généralement des projets de conservation des écosystèmes et de la diversité biologique où l'on s'efforce de lutter contre le déboisement et l'avancée de la désertification et où les efforts sont orientés vers la protection des bassins hydrographiques et la lutte contre la pollution de l'eau. Ces interventions incluraient l'étude approfondie des droits afférents à l'utilisation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables liés aux pratiques culturelles et à la survie des communautés résidentes. Une telle intervention peut être également une composante de l'élaboration d'un plan national d'action environnementale. Dans ce cas, elle devrait avoir une dimension projections démographiques pour l'examen de l'évolution démographique future et des méthodes d'utilisation des ressources et de leurs conséquences sur l'environnement ;
- Evaluer l'impact de l'installation anarchique des populations réfugiées sur l'environnement immédiat des régions particulières d'un pays. Les aspects à examiner incluraient : la destruction du couvert végétal à la recherche de bois de feu, de matériaux de construction et de vivres ; l'épuisement des ressources alimentaires et en eau limitées ; la pollution environnementale avec des déchets humains et domestiques, etc. ;
- L'étude des stratégies d'adaptation adoptées par les populations directement affectées par les changements environnementaux constants pour déterminer si de telles stratégies sont durables. Cela s'appliquera généralement dans un contexte d'évolution des conditions écologiques due à des causes climatiques ou à d'autres causes naturelles (sécheresse, inondations, tremblements de terre, éruptions ou émissions volcaniques) ou à des causes humaines (exécution d'autres projets) ;

- Evaluation de l'impact de l'adoption de techniques qui favorisent l'économie en combustibles et la lutte contre la dégradation de l'environnement. Une telle composante inclurait un élément de communication efficace pour un changement de comportement parallèlement à d'autres composantes pour la production et la réparation locales de fourneaux améliorés ; et
- Dans le cadre d'un projet de conservation de la diversité biologique, porter l'effort sur la population-cible identifiée comme celle qui utilise directement en permanence les ressources de la réserve, en vue de l'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité de la zone. Ultérieurement, on peut créer des comités villageois des ressources naturelles pour des activités de gestion axées sur l'utilisation durable de ressources spécifiques telles que les plantes médicinales, le chaume, le bois dur pour la fabrication de meubles, l'artisanat et la construction, le bois de feu, etc.